

## Conseils sur le dépistage et l'isolement à l'intention des écoles

Le Bureau de l'administrateur en chef de la santé publique (BACSP) a mis à jour l'arrêté sur l'isolement, dont la nouvelle version est entrée en vigueur le 14 février 2022.

En vertu du nouvel arrêté de santé publique, les seules personnes qui doivent s'isoler sont :

- les personnes qui ont des symptômes de la COVID-19;
- les personnes qui partagent un logement avec une personne atteinte de la COVID-19 (membres du ménage);
- les personnes déclarées positives à la COVID-19 (infection active).

Les données nationales continuent de montrer que les enfants restent à faible risque de symptômes graves de la COVID-19. Toutefois, les enfants ressentent les conséquences de la fermeture des écoles en ce qui a trait aux interactions sociales et à l'accessibilité aux autres services fournis par nos écoles.

Cette mise à jour permet de contrôler la transmission de la COVID-19 tout en minimisant les perturbations. Consultez l'arrêté de santé publique à jour [ici](#).

### **Qu'est-ce que cela signifie pour les élèves de la prématernelle à la 12<sup>e</sup> année?**

Cela signifie que les élèves de la prématernelle à la 12<sup>e</sup> année n'ont plus besoin de s'isoler en cas d'exposition dans la classe ou à l'école, quel que soit leur statut vaccinal. Tous les membres du personnel et les élèves doivent continuer à porter un masque lorsqu'ils sont à l'école, conformément aux politiques et directives de l'école, de l'administration scolaire et du MÉCF.

Si un membre du personnel ou un élève présente des symptômes de la COVID-19, il doit s'isoler immédiatement et prendre les dispositions nécessaires pour passer un test de dépistage. Les élèves doivent continuer d'utiliser [l'outil de dépistage quotidien des symptômes pour les élèves, le personnel scolaire et les travailleurs de la petite enfance](#). Les conseils sur le dépistage et l'isolement à l'intention du public se trouvent [ici](#).

La meilleure stratégie de défense contre la COVID-19 reste la suivante : vous faire vacciner, rester à la maison lorsque vous ne vous sentez pas bien ou que vous présentez des symptômes, et pratiquer les habitudes saines comme le port du masque.